

La bibliothèque privée dans les livres d'architecture français du XVI^e au XVIII^e siècle

Il faut avouer que nos Ancestres ne pouvoient rien faire de plus sage ny de plus utile que de mettre par écrit leurs belles inventions. Car c'est ce qui nous en a conservé la mémoire.

Vitruve, traduit et commenté par Claude Perrault, 1684²

J'estimais qu'il était de mon devoir d'homme de bien voué à l'étude de faire tous mes efforts pour arracher à la mort cette part du savoir dont nos très sages ancêtres avaient toujours fait le plus grand cas.

Leon-Battista Alberti, 1485³

La « part du savoir » contenue dans les ouvrages traitant d'architecture composés durant l'Antiquité nous échappe pour l'essentiel. Seule nous est parvenue la lecture qu'a dû faire Vitruve de quelques uns de ces traités. Dans la préface du Livre VII, l'auteur du *De Architectura libri decem* rend hommage aux architectes écrivains chez lesquels il puise nombre d'informations, elles-mêmes cueillies chez les auteurs plus anciens. Des dizaines de noms sont mentionnés : les Grecs Pythius, Silène, Théodorus, Ctésiphon, Metagène, Philéos, Mexaris, Nymphodorus... pour ne citer qu'eux, les Romains – dont Vitruve déplore le peu d'écrits – Fussitius, Terentius Varro et Publius Septimius.

Loin d'être ignoré durant le Moyen Âge, le traité de Vitruve est exploré à nouveau à la Renaissance, période durant laquelle les ouvrages seront nombreux à prétendre assurer le relais. Le premier est incontournable, il s'agit du *De re aedificatoria* de Leon-Battista Alberti ; tant d'autres suivront. L'ouvrage traitant d'architecture semble alors s'inscrire dans un processus de transmission ininterrompu, donnant une dimension pérenne à ces écrits, en tout cas jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Mais les choses s'arrêtent rarement de façon brutale et toute une production d'ouvrages fera survivre cette tradition jusqu'à l'aube du XX^e siècle.

Aujourd'hui, nous sommes les héritiers de cette « part du savoir », contenue dans un vaste corpus d'écrits traitant d'architecture ; un savoir légué de génération en génération d'architectes, et sans cesse enrichi. Une formation d'architecte nous conduit à nous interroger sur le devenir de cet héritage. Par exemple, il apparaît clairement que l'étude de l'architecture du passé ne peut être envisagée sans un recours obligé aux ouvrages anciens d'architecture, « car c'est de là que comme d'une source nous pouvons puiser abondamment »⁴, exprimait déjà l'architecte d'Auguste lorsqu'il évoquait les écrits de ses prédécesseurs. Pour nous aujourd'hui, ces livres constituent un savoir considérable, qui détermine les règles de cette architecture du passé dans leurs dimensions les plus vastes : culturelles, sociales, économiques, techniques...

Ainsi, le traité d'architecture nous raconte le bâti ancien. Et à l'inverse, le bâti ancien – document historique au même titre que l'écrit – porte la trace du discours théorique. Aussi, la thèse de doctorat que nous menons actuellement au sein de l'Université de Liège vise-t-elle à déterminer l'influence de la théorie véhiculée par les livres sur la pratique architecturale.

En effet, nous tentons une lecture croisée de l'écrit et du bâti, à savoir : les traités d'architecture français, pour l'écrit, et l'organisation spatiale des hôtels de maître de la ville de Liège au XVIII^e siècle, pour le bâti.

Il faut savoir que la ville de Liège représente un terrain particulièrement fertile pour ce type de recherche. Passage obligé dans les nombreux conflits opposant la France à l'Europe, la ville, qui connaît au crépuscule du XVII^e siècle une destruction radicale due aux bombardements des armées de Louis XIV, se réveille, toute neuve, à l'aube du siècle suivant. Les édifices qui se lèvent, ou se relèvent, sont imprégnés du goût français, et Liège devient un centre important de propagation de cette saveur nouvelle ; saveur qui rayonnera d'ailleurs dans toute l'Europe du Siècle des Lumières, de l'Espagne à la Russie et de la Scandinavie au Sud de l'Italie. Les traités d'architecture français constituent des vecteurs de diffusion du goût nouveau à Liège et manifestent leur autorité non seulement sur les ouvrages écrits et publiés dans la Cité, mais encore sur l'architecture bâtie, et particulièrement sur l'architecture civile privée de type aristocratique. L'influence de la théorie française se marque par exemple dans la composition des façades, des éléments de décors intérieurs... Elle se montre également dans l'organisation spatiale des espaces de vie, extérieurs et intérieurs, de ces riches demeures.

Notre choix d'étudier l'organisation spatiale, que les auteurs du XVIII^e siècle ont baptisé « l'art de la distribution », est motivé par diverses raisons. Tout d'abord, cet art de la distribution est une préoccupation toute française, qui apparaît dans le courant du XVII^e siècle et ne cesse de grandir tout au long du siècle suivant. Cette préoccupation se traduit donc généreusement dans les traités d'architecture français. Ensuite, il s'agit d'un élément composant l'architecture qui a des interactions avec chaque élément du bâti. On trouve des corrélations entre la distribution et le gros-œuvre, c'est-à-dire tous les éléments qui composent la structure de l'édifice, des fondations à la charpente et sa couverture ; entre la distribution et le second-œuvre, qui ferme de bâtiment et le parachève, du sol au plafond⁵ ; entre la distribution et les techniques spéciales, le sanitaire, le chauffage et l'éclairage. On pourrait multiplier les exemples à l'envi. Ensuite, étudier l'art d'organiser les espaces de vie nous donne des informations précieuses d'ordre culturel et social. Cela nous invite à pénétrer dans l'intimité, dans la vie au quotidien du maître des lieux, de sa

famille et de la domesticité. Enfin, cette étude nous offre des indications riches sur différentes notions liées à l'urbanisme : implantation, parcellaire, espaces verts, distribution d'eau, éclairage public...

1561	<i>Nouvelles inventions pour bien bastir</i> , Philibert DE L'ORME (1514-1570)
1623	<i>Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes</i> , Pierre LE MUET (1591-1669)
1624	<i>L'architecture française des bastimens particuliers</i> , Louis SAVOT (1579-1640)
1652	<i>Les œuvres d'architecture d'Anthoine le Pautre</i> , Antoine LEPAUTRE (1621-1679)
1673	<i>Traduction des Dix livres d'architecture de Vitruve</i> , Claude PERRAULT (1613-1688)
1676	<i>Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture</i> , André FÉLIBIEN (1619-1695)
1691	<i>Cours d'architecture</i> , Augustin-Charles D'AVILER (1653-1700)
1706	<i>Nouveau traité de toute l'architecture</i> , Jean-Louis DE CORDEMOY (1631-1713)
1728	<i>Architecture moderne</i> , Gilles TIERCELET
1737-38	<i>De la distribution des maisons de plaisance</i> , Jacques-François BLONDEL (1705-1774)
1743	<i>L'art de bâtir des maisons de campagne</i> , Charles-Etienne BRISEUX (1680-1754)
1745	<i>Livre d'architecture</i> , Germain BOFFRAND (1667-1754)
1755	<i>Dictionnaire portatif de l'ingénieur</i> , Bernard FOREST DE BÉLIDOR (1693-1761)
1755	<i>Essai sur l'architecture</i> , Marc-Antoine LAUGIER (1713-1769)
1757-80	<i>Recueil élémentaire d'architecture</i> , Jean-François DE NEUFFORGE (1714-1791)
1765	<i>Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture</i> , Jacques-François BLONDEL (1705-1774)
1765	<i>Observation sur l'architecture</i> , Marc-Antoine LAUGIER (1713-1769)
1770-71	<i>Dictionnaire d'architecture</i> , Charles-François ROLAND LE VIRLOY (1716-1771)
1774	<i>L'homme du monde éclairé par les arts</i> , Jacques-François BLONDEL (1705-1774)
1771-77	<i>Cours d'architecture</i> , Jacques-François BLONDEL (1705-1774)
1780	<i>Le génie de l'architecture</i> , Nicolas LE CAMUS DE MÉZIERES (1721-1789)
1788	<i>Encyclopédie méthodique. Architecture</i> , Antoine Chrysostome QUATREMÈRE DE QUINCY (1755-1849)

Tableau chronologique des traités d'architecture et albums de planches français, dans lesquels nous trouvons des indications sur les bibliothèques privées.

Un aspect de notre recherche consiste à préciser la présence des traités d'architecture français à Liège au XVIII^e siècle, afin de déterminer plus finement leur influence sur les différents acteurs qui sont à la base de l'architecture bâtie qui se forme ou se transforme à Liège, dès le début du XVIII^e siècle. À cette fin, certaines sources sont privilégiées : les inventaires de bibliothèques privées (après décès, judiciaires...) et les catalogues de ventes (de libraires ou de ventes de bibliothèques privées). En regard d'un premier dépouillement de quelques catalogues de libraires liégeois du XVIII^e siècle, il apparaît déjà clairement que la majorité des traités d'architecture français sont en vente à Liège. Quant à savoir si ces ouvrages sont achetés, une recherche sur les bibliothèques privées, notamment celles des architectes et des commanditaires des hôtels qui nous occupent, doit être menée. À l'Université de Liège, un travail considérable de récolte puis d'archivage d'inventaires de bibliothèques privées liégeoises, du XVI^e au XIX^e siècle, est en cours. Il est mené conjointement par Carmélia Opsomer, Pierre-Marie Gason et Daniel Jozic, équipe composant le Service d'Histoire du livre et des bibliothèques, attaché au département des Sciences historiques. La publication à terme de ces quelques huit cents inventaires nous permettra, pour notre propos, de connaître avec plus de précision le contenu des bibliothèques liégeoises du XVIII^e siècle en matière de livre d'architecture.

En attendant d'étudier la place du traité d'architecture français dans les bibliothèques liégeoises, nous proposons, à travers les quelques lignes qui suivent, d'aborder la place de la bibliothèque privée, comme espace de l'habitation, dans

les traités d'architecture et albums de planches produits en France du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle.

*Jamais on n'aima tant à lire ;
on a même quelqu'envie de s'éclairer en lisant.*
Jacques-François Blondel, 1774⁶

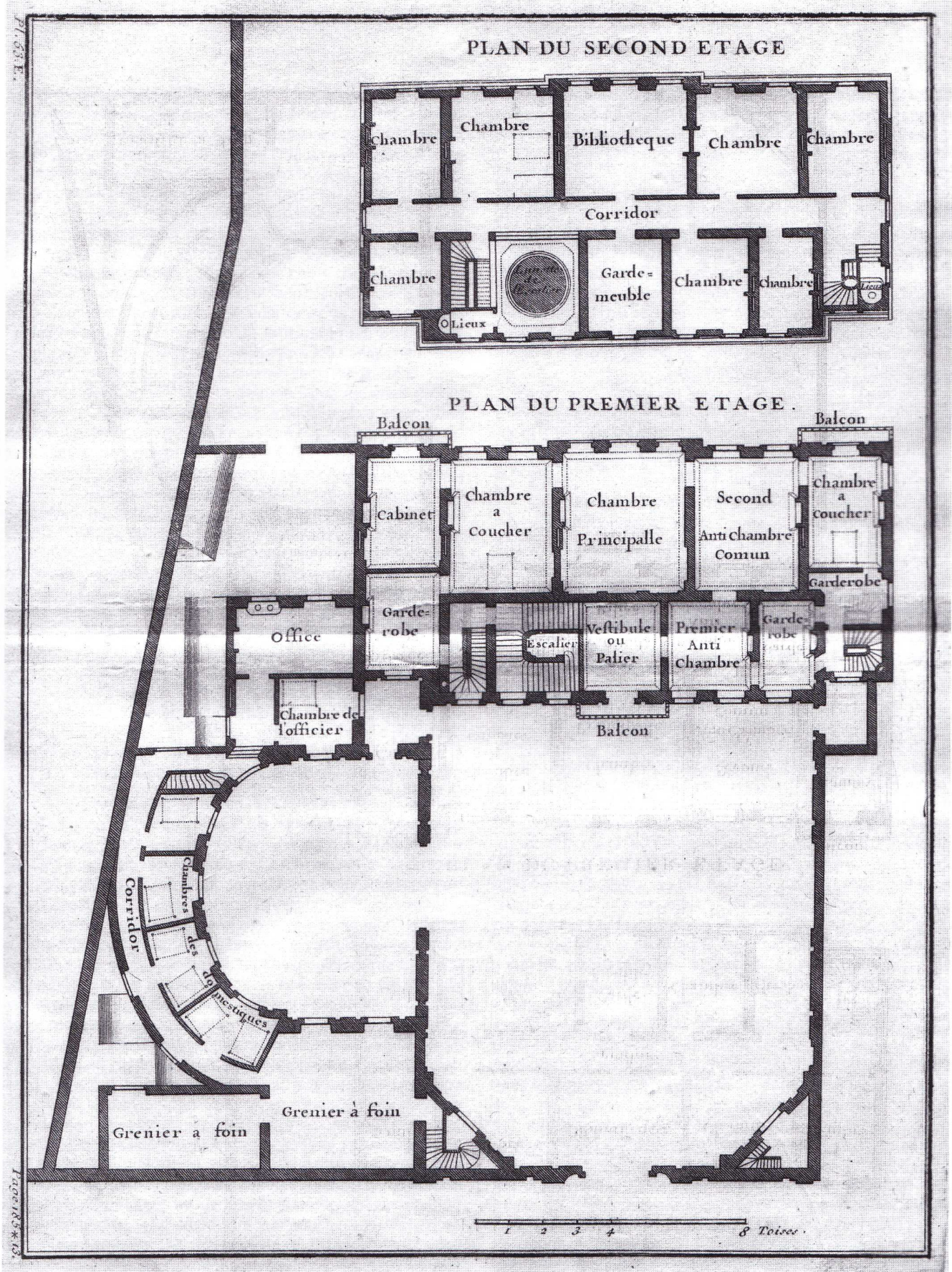
À la faveur de l'art de la distribution qui naît et se développe en France, pays « où l'on s'applique à donner, pour ainsi dire, un air de gayeté aux Edifices les moins considérables »⁷, la bibliothèque acquiert une place incontestable dans la maison. Déjà dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Philibert de l'Orme (*Nouvelles inventions pour bien bastir*, 1561) imagine de ménager dans l'espace du comble, couvert par son nouveau système de charpente⁸, ce qui rend le lieu « ample et spacieux pour en tirer grande aisance », une « belle bibliothèque »⁹ ; les livres sont rangés dans des armoires lambrissées pratiquées entre les structures de la charpente. À la suite de Philibert de l'Orme, la bibliothèque, comme lieu de l'habitation, continue d'être présente dans les traités d'architecture français et y occupe une place plus grande au fur et à mesure de l'avancement du XVIII^e siècle.

Lorsque les auteurs français dissertent sur la bibliothèque, ils évoquent tantôt une galerie tantôt un cabinet, ainsi qu'en témoigne Augustin-Charles D'Aviler (*Cours d'architecture*, 1691) lorsqu'il définit la bibliothèque comme « un grand Cabinet ou Galerie, où sont rangez des Livres avec ordre & décoration sur des tablettes »¹⁰. Une double, et relativement contradictoire, conception de l'espace de la bibliothèque se manifeste en effet dans les ouvrages traitant d'architecture. La bibliothèque y est conçue soit comme un lieu de parade, sous la forme d'une galerie, soit comme un lieu de retraite réservé à l'étude, sous la forme d'un cabinet. Développons les deux conceptions du lieu.

La bibliothèque/galerie, lieu de parade

La bibliothèque des traités emprunte parfois la forme d'une galerie, c'est-à-dire un long et étroit vaisseau le plus souvent voûté. Au tout début du XVII^e siècle, Louis Savot (*Architecture française des bastimens particuliers*, 1624) donne les mêmes consignes de composition formelle pour les « Galeries » et les « Librairies »¹¹ : un espace long et étroit, ouvert de jours disposés en alternance sur les deux longs côtés, pourvu d'une cheminée sur un petit côté et d'une entrée qui lui fait face¹². À la fin du XVIII^e siècle, Jacques-François Blondel (*Cours d'architecture*, 1771-77) définit les bibliothèques comme « de grandes salles en forme de galleries, contre les murs desquelles sont adossées intérieurement des armoires, garnies de tablettes, sur lesquelles sont rangés des livres avec ordre & symétrie »¹³.

Outre la forme, la bibliothèque dans les traités emprunte également la fonction de la galerie. Notons cependant que le terme galerie recouvre plusieurs usages dans les ouvrages. Nous retiendrons l'acception suivante pour définir la galerie : un lieu de circulation, plus ou moins public, dans lequel le



Augustin-Charles D'AVILER, *Vue en plan du 1^{er} et 2^e étage d'une maison de 16 toises de face [soit environ 31 m], située rue d'Enfer à Paris, planche gravée dans Cours d'architecture, Paris, 1720 [1691], I, pl. 63E, p. 185*13. Collection particulière, Liège.*

maître des lieux expose ses biens les plus précieux. Cette définition du terme se retrouve dans les quatre types de galeries que Jacques-François Blondel expose, et qui correspondent à quatre usages différents : « celles qui, distribuées, [...], à rez-de-chaussée, servent d'asile à la société ; celles qui, dans les Maisons Royales, servent de communication aux grands Appartements ; celles destinées à servir de Bibliothèques, ou à contenir des tableaux ; & celles où l'on rassemble des machines, des curiosités d'Histoire naturelle, des médailles, &c. »¹⁴. Les autres auteurs proposent une définition de la galerie, dans le sens que nous retenons, qui combine les différentes fonctions évoquées par Blondel. Bernard Forest de Bélidor (*Dictionnaire de l'ingénieur*, 1755) définit ainsi la galerie : « C'est un lieu plus long que large, voûté ou plafonné, & fermé de croisées, où l'on peut se promener, & que l'on embellit de tout ce que la sculpture, la peinture, les marbres, les bronzes, les cristaux, &c. offrent de plus précieux »¹⁵. Charles-François Roland Le Virloys (*Dictionnaire d'architecture*, 1770-71) ajoute, à une définition plus ou moins identique à celle de Bélidor, que la galerie sert également de lieu « de communication à plusieurs appartemens »¹⁶.

Afin de comprendre la situation de la bibliothèque, galerie ou cabinet, au sein de l'habitation, il est utile de définir cette notion d'appartement évoquée dans les livres d'architecture. L'appartement y correspond à une suite de pièces composant l'espace de vie d'une personne et de sa suite. Au début du XVI^e siècle, un grand appartement se compose d'une anti-chambre, d'une chambre, d'un cabinet et d'une garde-robe¹⁷. Au début du XVIII^e siècle, Gilles Tiercelet (*Architecture moderne*, 1728) note qu'un grand appartement se compose « d'un Vestibule, d'un premier anti-Chambre, d'un second anti-Chambre, d'une Chambre principale, ou Salon, d'une Chambre à coucher qui peut aussi servir de Chambre de parade, de plusieurs Cabinets, surtout de plusieurs Garderobes, le tout selon l'usage & condition des personnes »¹⁸. À travers deux siècles de traités d'architecture français, on observe une réduction de la dimension des pièces composant un appartement au profit d'une augmentation du nombre de locaux. Les appartements sont complétés par les communs (cuisine, garde-manger, écuries...) et par divers espaces plus ou moins dévolus à la vie en société (salle, salle à manger, chapelle, galerie, bibliothèque, jardin...). Dans la France de l'Ancien Régime, une demeure importante contient plusieurs appartements. Jacques-François Blondel (*L'homme du monde éclairé par les arts*, 1774) en distingue trois types : de parade, de société et privé.¹⁹ Dans les livres d'architecture, la bibliothèque/galerie semble réservée à l'accompagnement de l'appartement de parade, c'est-à-dire celui qui est destiné à recevoir des hôtes importants et à présenter d'emblée au visiteur l'identité et la qualité du maître des lieux. Marc-Antoine Laugier (*Observation sur l'architecture*, 1765) indique que l'appartement de parade doit toujours avoir « le plus bel aspect, qu'il se présente avantageusement & directement à celui qui entre, qu'il soit composé pour les grands personnages, d'une première antichambre pour le service, d'une seconde antichambre pour les valets de chambre, d'un grand salon de compagnie, de la chambre du lit, d'un beau cabinet de parade & d'une galerie »²⁰. Dans cet esprit, la forme en galerie de la bibliothèque s'accorde parfaitement à la fonction, celle d'une promenade à travers laquelle les richesses du propriétaire sont exposées.

À côté des appartements composant une maison, il va de soi pour les auteurs que la bibliothèque, ainsi que les divers espaces accompagnant ces appartements, « des vestibules, des salons, des peristyles, des jardins, (...), des cabinets ornés de tableaux, & de grandes salles »²¹, bref « toutes les pièces qui ne sont que pour la magnificence »²², sont strictement réservés aux « maisons des grands Seigneurs »²³, aux « personnes de la première qualité, & sur tout de ceux qui sont dans les grandes charges ou qui servent l'Etat »²⁴. Nicolas Le Camus de Mézières (*Le génie de l'architecture*, 1780) précise le propos lorsqu'il évoque justement la bibliothèque/galerie : « C'est à la suite de pareils appartemens, & surtout celui d'un Prélat, d'un Ministre ou d'un Magistrat qu'on peut désirer une bibliothèque : cette pièce est essentielle, il ne convient pas d'avoir ses livres épars & souvent répandus dans des corps d'armoires placés dans les antichambres ; il faut nécessairement éviter cette espèce de désordre, il n'est pas décent de faire un cabinet de travail de ses antichambres ; le repos nécessaire ne pourroit y être établi »²⁵. Et Blondel de poursuivre en affirmant que les bibliothèques en forme de galerie « font ordinairement partie de la distribution des grands appartements des Palais, des belles maisons de Plaisance, des Hôtels, des Monastères, des Collèges, &c. »²⁶. Ainsi, au début du XVII^e siècle, Pierre Le Muet (*Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, 1623) ne propose aucune bibliothèque dans ses distributions. Une petite galerie, de 10 pieds sur 24²⁷, éclairée par deux fenêtres apparaît timidement au premier étage d'un édifice, entre cour et jardin, de 57 pieds²⁸ de large en façade²⁹. De la même manière, un siècle plus tard, Charles-Étienne Briseux (*Art de bâtir des maisons de campagne*, 1743) se refuse de parler des galeries et des bibliothèques « parce qu'on n'en construit que dans des Châteaux considérables, dont on n'a pas entrepris de parler »³⁰. La bibliothèque/galerie semble bien réservée à l'accompagnement de l'appartement de parade dans les demeures des plus puissants.

À la fin du XVIII^e siècle, Roland Le Virloys apporte une nouvelle nuance à la fonction de la bibliothèque/galerie. Il affirme que ce lieu n'est réservé qu'aux « Palais des Souverains, & dans les Communautés »³¹, à savoir à des lieux qui présentent une dimension collective et publique. Par ailleurs, l'auteur distingue la bibliothèque/galerie de celle des maisons particulières, qui consiste en « une seule pièce d'appartement »³². La dimension publique, évoquée par Roland Le Virloys pour la bibliothèque/galerie, se matérialise clairement dans l'exemple de bibliothèque idéale communément mentionné par les auteurs : la bibliothèque du Roi, bibliothèque publique par excellence, de la même façon que la galerie idéale est, sans conteste pour les auteurs, la Galerie des Glaces du château de Versailles³³. Dans le discours d'introduction du cinquième cours public d'architecture à l'École des Arts, Jacques-François Blondel (*Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture*, 1754) énumère les maisons royales qui contiennent les « différentes collections dont la connoissance & l'étude sont utiles aux Artistes »³⁴, évoquant par là une nouvelle fois la conception publique de ces lieux. Voici la description qu'il donne de la bibliothèque royale, située alors rue de Richelieu, avant son déménagement au Louvre³⁵ : « édifice très-spacieux, & qui contient 1°. environ 150 000 volumes imprimés & 40 000 volumes manuscrits (...), 2°. un cabinet d'Estampes, composé d'environ 4 000 volumes (...), 3°. un cabinet des Médailles, l'un des plus considérables & des plus complets

qui soit en Europe (...), 4°. un cabinet des Antiques, renfermant un grand nombre de figures, de bustes, de vases, d'instruments & autres monumens de cette espèce, rassemblés avec autant de soin que de goût »³⁶. Ajoutons encore le précepte de Jean-Louis de Cordemoy (*Nouveau traité de toute l'architecture*, 1706) selon lequel les pièces accompagnant l'appartement de parade doivent présenter « à peu près la magnificence que l'on voit aux Edifices publics ; parce que dans ces maisons, il s'y fait souvent des assemblées pour traiter des affaires d'Etat »³⁷.

La bibliothèque/cabinet, lieu de retraite

À côté de la bibliothèque/galerie, lieu de promenade à dimension publique et destiné à la parade, la bibliothèque/cabinet apparaît peu à peu dans les traités d'architecture. Cette présence progressive correspond parfaitement à la recherche croissante de confort et d'intimité de l'habitation, préoccupation qui anime l'architecture française des XVII^e et XVIII^e siècles. Ainsi, quittant l'appartement de parade, la bibliothèque devient un lieu de retraite, qui prend la forme d'un cabinet et qui participe à l'intimité des appartements de société ou privés.

Du point de vue de la fonction, à l'instar du terme galerie, celui de cabinet recouvre divers usages dans les traités d'architecture. Par contre, du point de vue de la forme, le cabinet se présente constamment dans les écrits comme un petit espace de plan massé qui invite à s'y poser et s'y reposer, contrairement à la galerie qui par ses proportions invite au mouvement, à la circulation. À la fin du XVII^e siècle, André Félibien (*Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture*, 1676) évoque ainsi les divers usages du cabinet : « Le mot de *Cabinet* a plusieurs significations, car il se prend quelquefois pour une armoire à serrer des papiers, ou d'autres sortes de hardes ; d'autres fois il signifie une petite pièce d'un appartement qui peut servir à plusieurs usages »³⁸. Quelques cinquante années plus tard, Bélidor propose plusieurs types de cabinets : « Il y en a de plusieurs especes qui servent à divers usages, comme cabinet d'étude, cabinet de toilette, cabinet d'aisance, cabinet de curiosités, &c. »³⁹. S'il est plusieurs types de cabinet, une dimension d'ordre fonctionnel se retrouve toutefois de façon récurrente dans les propos des auteurs, à savoir l'usage intime et un peu secret du cabinet. Par exemple, selon D'Aviler, le cabinet est « la pièce la plus secrète de l'Appartement, pour écrire, étudier & serrer ce qu'on a de plus précieux »⁴⁰. Bélidor précise que le cabinet est « la dernière pièce, la plus petite & la plus reculée d'un appartement ordinaire »⁴¹. À la fin du XVIII^e siècle, le terme cabinet conserve encore divers sens. Cependant, au siècle de l'*Encyclopédie*, les définitions de cet espace s'organisent peu à peu dans les textes. Dans le *Dictionnaire d'architecture* de Roland Le Virloys, le cabinet/bibliothèque, comme lieu de travail, d'étude et de retraite, trouve par exemple un écho dans la définition que donne l'auteur pour un cabinet qui se traduit en allemand par *Schreibe-Stube* : « lieu retiré & bien éclairé, destiné ordinairement au travail des Gens de Lettres, des Gens d'affaires. Cette pièce est ordinairement accompagnée de trois autres petites, savoir, d'un arrière-cabinet, qui

renferme la bibliothèque ; d'un serre-papier, qui contient les titres contrats, & même l'argent ; et enfin d'une garde-robe, avec lieux à l'anglaise »⁴².

La bibliothèque/cabinet consiste donc en un lieu de retraite dans l'habitation. C'est pourquoi Blondel conseille fortement « de ne jamais placer ces Bibliothèques, dans l'enfilade du principal corps de logis, leur usage particulier exigeant une sorte de recoeuillement »⁴³. De la même manière, la bibliothèque/cabinet des traités d'architecture se positionne le plus souvent aux étages de la maison, parties les plus privées d'une habitation. Par exemple, Antoine Lepeautre (*Les œuvres d'architecture*, 1652) propose une bibliothèque/cabinet au premier étage d'une maison urbaine entre cour et jardin, ainsi que d'une maison de plaisance. Dans les deux habitations, la bibliothèque/cabinet consiste en un petit espace sur plan carré, éclairé par deux fenêtres et jouxtant une chapelle et une galerie⁴⁴. Presque un siècle plus tard, dans plusieurs de ses distributions de maisons urbaines entre cour et jardin, Tiercelet implante une bibliothèque au deuxième étage, placée au milieu de chambres à coucher. L'espace sur plan carré est muni d'une cheminée et percé de deux fenêtres avec vue sur le jardin⁴⁵.

Avec Jacques-François Blondel, l'art de la distribution atteint son sommet dans les traités d'architecture. À travers ses ouvrages, l'architecte décline la bibliothèque/cabinet en différents espaces, tous voués à la retraite, à l'étude, et bien sûr à la lecture. Dans la distribution d'un château de cinquante toises⁴⁶ de façade, Blondel prévoit par exemple un cabinet destiné à ceux « qui aiment la solitude & se plaisent à se retirer dans des endroits particuliers »⁴⁷. La pièce, située au rez-de-chaussée, entre la salle de compagnie et le salon de la chapelle, est destinée « à en faire un lieu où l'on puisse jouir de l'agrément de la lecture »⁴⁸. À cet effet, l'auteur ménage dans les lambris qui couvrent les murs une armoire propre à contenir des livres. Le lieu, rendu très lumineux grâce à ses quatre larges fenêtres, possède en plus un accès direct au jardin de fleurs ainsi qu'aux terrasses, « sans qu'il faille pour cela traverser le Cabinet de Compagnie, & troubler les amusemens de ceux qui y sont restez »⁴⁹. Au premier étage du même château, Blondel propose un « cabinet en bibliothèque » dans les appartements du maître de maison, situé entre le grand cabinet, « lieu où se retire le Maître quand il est levé pour y attendre les visites »⁵⁰, et un salon « qui par son exposition invite à s'y venir délasser, se trouvant placé à la tête de l'aile droite du Bâtiment, d'où l'on peut sans perdre la douceur de la solitude, jouir de l'agrément qu'offre la vûe du Jardin »⁵¹. Dans la distribution d'une maison de plaisance de vingt toises de face⁵², Blondel prévoit un cabinet de lecture au premier étage du corps de logis principal : « un grand Cabinet, qui étant placé au milieu de ce Plan, devient un lieu ouvert à tous les appartemens qui sont distribués aux deux côtés ». La pièce est « décorée de menuiserie dans laquelle on peut ménager des armoires pour contenir des Livres »⁵³. Dans une des ailes qui borde la cour d'entrée de la même habitation, aile occupée par les enfants de la maison « dans le dessein de les éloigner des compagnies qui pourroient distraire leurs études »⁵⁴, Blondel propose un « petit Cabinet destiné à une bibliothèque & éclairé du côté du Jardin particulier »⁵⁵. Cette bibliothèque/cabinet intègre un appartement destiné à l'étude, composé d'une chapelle, d'un cabinet d'étude et d'une anti-chambre.

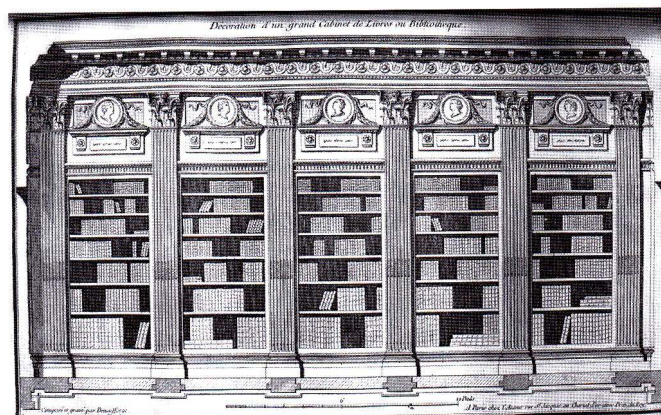
L'association d'une bibliothèque/galerie et d'une bibliothèque/cabinet

Certains auteurs associent les deux formes de lieux ainsi que les usages qui les animent. Ainsi, dans un long chapitre consacré à la bibliothèque, dans son traité sur la distribution, Le Camus de Mézières expose, à grand renfort de détails, la composition d'une bibliothèque privée idéale⁵⁶. Elle consiste en l'association d'une longue galerie voûtée et de plusieurs petits cabinets. La galerie, éclairée par le plafond, est tapissée d'armoires contenant des livres, alternant avec des tables de travail. De petits cabinets « pour les personnes qui aiment le recueillement, & semblent ne pouvoir donner carrière à leurs idées lorsqu'elles savent être aperçues »⁵⁷, sont ménagés à côté de la galerie. Ils sont meublés d'une petite table, d'une chaise, et d'une « tablette à hauteur d'appui » destinée à « poser quelques livres, & ne pas embarrasser la petite table »⁵⁸. Le Camus de Mézières prévoit encore un cabinet joutant la bibliothèque-galerie. Il est conçu comme une « petite bibliothèque où se mettent les livres les plus rares, les manuscrits particuliers & les objets qu'on ne veut pas abandonner à la discrétion de tout le monde »⁵⁹. Les parois sont habillées d'armoires à livres ; une table de travail et des chaises complètent l'ameublement. Dans la même idée d'association de différents espaces de bibliothèque, Germain Boffrand (*Livre d'architecture*, 1745) mentionne « des cabinets & galerie de livres & de tableaux »⁶⁰ au rez-de-chaussée du palais de Wurtzbourg, et une bibliothèque joutant un salon de musique de plan oval au premier étage.⁶¹

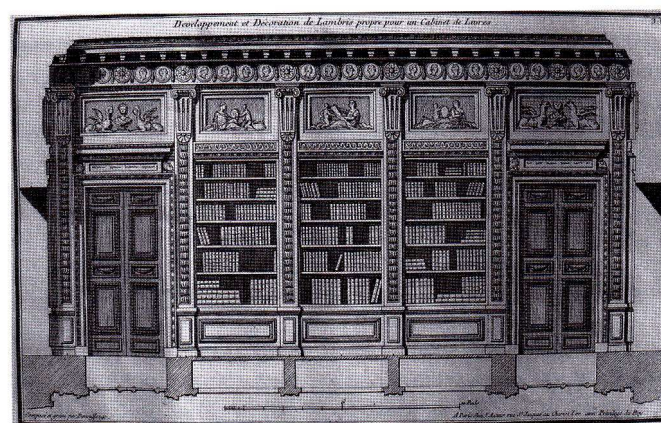
Le décor des bibliothèques privées

Malgré ces deux conceptions différentes de la bibliothèque – formelles et fonctionnelles –, en galerie ou en cabinet, le propos des auteurs s'accorde parfaitement lorsqu'il s'agit de discourir sur le décor qu'il convient d'attribuer au lieu. La bibliothèque, qu'elle soit galerie ou cabinet, doit présenter un « caractère noble & sérieux »⁶². À cet effet, Le Camus de Mézières recommande la proportion de l'ordre dorique pour composer une bibliothèque. En d'autres mots, Blondel préconise de ne pas « affecter trop de richesse » à la bibliothèque, dans laquelle « la symétrie doit être plutôt l'objet de sa décoration que tous les ornemens, qui dans ce lieu se trouveroient hors de place »⁶³. Concrètement, l'auteur décore le cabinet de lecture d'une maison de plaisance « d'une belle Menuiserie ornée de Sculpture, sur laquelle on passera un vernis sans dorure, afin de donner à cette pièce un air de sagesse & de simplicité »⁶⁴.

À propos d'une bibliothèque, Blondel précise que « la simplicité doit régner dans l'ordonnance (...) ; & l'arrangement des Livres, suivant l'ordre des matières, doit former leur beauté principale »⁶⁵. Le décor par le livre constitue une référence à Leon-Battista Alberti qui écrit, en 1485, que « les bibliothèques ont pour principal ornement les livres, leur nombre, leur



Jean-François DE NEUFFORGE, *Décoration d'un grand Cabinet de Livres ou Bibliothèque*, planche gravée dans *Recueil élémentaire d'architecture*, Paris, 1757, VII, pl. 492. Bibliothèque de l'Académie royale des Beaux-Arts, Liège.



Jean-François DE NEUFFORGE, *Développement et Décoration de Lambris propre pour un Cabinet de Livres*, planche gravée dans *Recueil élémentaire d'architecture*, Paris, 1757, VII, pl. 679. Bibliothèque de l'Académie royale des Beaux-Arts, Liège.

rareté et surtout leur appartenance à la docte Antiquité »⁶⁶. L'auteur de la Renaissance complète par ailleurs le décor avec des objets issus de l'Antiquité : « Les instruments mathématiques leur serviront aussi d'ornement, en particulier les instruments qui ressemblent à celui qu'avait, dit-on, fabriqué Posidonius, dans lequel les sept planètes se mouvaient de leur propre mouvement ; ou encore à l'invention d'Aristarque dont on affirme qu'il avait donné avec un art raffiné la description du monde et de ses provinces sur une plaque de métal. Tibère réservait à juste titre aux bibliothèques les portraits des poètes antiques »⁶⁷. Ces préceptes de décor de la bibliothèque, en accord avec les prescriptions de l'Antiquité, se retrouvent dans de nombreux traités français. Antoine Chrysostome Quatremère de Quincy (*Encyclopédie méthodique. Architecture*, 1788) précise très clairement cette référence à l'Antique pour décorer la bibliothèque : « Les bustes des grands hommes, anciens & modernes, placés sur des gaines, y rappellent l'usage antique d'orner les bibliothèques, & en font une galerie de portraits, dont le spectacle est aussi intéressant, que le coup-d'œil en est flatteur »⁶⁸. Le Camus de Mézières ajoute que « de beaux globes terrestres & célestes sont convenables & utiles dans une Bibliothèque ; ils offriront

encore un genre de décoration noble & intéressant »⁶⁹. L'auteur propose aussi de peindre sur le plafond voûté d'une bibliothèque/cabinet un beau ciel sur lequel figurent Apollon et les muses.

Si l'austérité et la rigueur semblent de mise dans la conception du décor de la bibliothèque, Quatremère de Quincy conclut néanmoins à la fin du XVIII^e siècle : « Quoique les bibliothèques soient des monuments qui exigent de l'architecture un style grave & soutenu, elles n'en comportent pas moins toute la richesse & toute la magnificence de l'art, qui peut y déployer toutes ses ressources ; celles de la décoration peuvent aussi s'y employer avec succès »⁷⁰.

L'étude des discours théoriques sur le sujet de la bibliothèque privée offre de nombreuses pistes de réflexions qu'il conviendrait de poursuivre. La question de l'influence italienne et antique qui transparaît dans le concept de bibliothèque/galerie, ainsi que dans la composition du décor de la bibliothèque en général, devrait par exemple être approfondie. De la même façon, il serait intéressant de tenter de comprendre le remplacement progressif de la bibliothèque/galerie par la bibliothèque/cabinet, dans les traités d'architecture français. En guise de pistes, diverses questions peuvent déjà être formulées sur ce dernier point : s'agit-il d'un certain affranchissement de la bibliothèque française par rapport à son modèle italien ou antique ? Comment l'art de la distribution, français par excellence et revendiqué comme tel par les auteurs, contribue-t-il à cette transformation ? Peut-on y voir une dichotomie de plus en plus nette entre le modèle réservé à la bibliothèque publique et celui qui correspond à la bibliothèque privée ? Bref, le sujet de la bibliothèque privée dans la théorie architecturale française nous semble extrêmement riche et nous pensons qu'il mérite d'être approfondi. Bien évidemment, la confrontation entre la théorie et la pratique constitue une démarche essentielle et elle ouvrira largement, nous le croyons, le champ des réflexions à venir.

Janvier 2008

NOTES

- (¹) Je mène une thèse de doctorat dans le Service d'Histoire et Technologie des Arts plastiques (Temps modernes), sous la direction du Professeur Dominique Allart. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée.
- (²) PERRAULT, Claude, *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, Paris, 1684 [1673], p. 230.
- (³) ALBERTI, Leon-Battista, *L'art d'édifier [De re aedificatoria]*, texte traduit du latin, présenté et annoté par Pierre Caye & Françoise Choay, Paris, Éditions du Seuil, 2004, (Sources du savoir), p. 276.
- (⁴) PERRAULT 1684 [1673], p. 232.
- (⁵) Par exemple, dans les traités d'architecture, la couleur, un élément du second-œuvre, occupe une place considérable dans l'art de la distribution. Les indications des auteurs sont parfois extrêmement précises : telle teinte, ou telle mise en œuvre convient à tel type d'espace.
- (⁶) BLONDEL, Jacques-François, *L'homme du monde éclairé par les arts*, Paris, 1774, 1^{ère} page de la Préface.
- (⁷) BLONDEL, Jacques-François, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, 1737-38, I, Préface, p. i-ij.
- (⁸) Sur les *Nouvelles inventions* de Philibert De L'Orme, nous renvoyons aux travaux de PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie : *Difficultés d'approvisionnement en grands bois et innovation technique dans la charpente française des Temps Modernes*, dans *Le bois et la ville, du Moyen Age au XX^e siècle. Actes du colloque organisé à Saint-Cloud les 18 et 19 novembre 1988*, J.-L. Biget, J. Boissière et J.-C. Hervé (éd.), ENS, Fontenay-Saint-Cloud, 1991, p. 223-235 ; *La charpente à la Philibert de L'Orme. Réflexions sur la fortune des techniques en architecture*, dans *Les chantiers de la Renaissance. Actes du colloque tenu à Tours en 1983 et 1984*, Jean Guillaume (dir.), Paris, Picard (De Architectura), 1991, p. 347-354 ; *Philibert de L'Orme : architecte du Roi (1514-1570)*, Paris, Mengès, 2000.
- (⁹) DE L'ORME, Philibert, *Nouvelles inventions, pour bien bâtir à petits frais*, Paris, 1561, livre I [X], ch. XV, transcription et révisions : Marie Latour, Frédérique Lemerle et Yves Pauwels, dans ARCHITECTURA, <http://www.cesr.univ-tours.fr/architectura>, consultation en ligne, octobre 2007.
- (¹⁰) D'AVILER, Augustin-Charles, *Cours d'architecture*, Paris, 1720 [1691], II, p. 422.
- (¹¹) Voici ce qu'Alain REY écrit dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, à propos du terme *librairie*, employé par Louis Savot pour signifier *bibliothèque* : « Le mot a gardé son sens latin [*libraria* = bibliothèque] jusqu'au XII^e s. (c'est ainsi que l'emploie Montaigne), avant de le céder à *bibliothèque* et de le réserver au sens de "commerce des livres" (1544) sous l'influence de *libraire*, très répandu à partir du XVI^e siècle », Paris, 2000, II, p. 2014.
- (¹²) SAVOT, Louis, *L'architecture française des bastimens particuliers*, Paris, 1624, p. 92.
- (¹³) BLONDEL, Jacques-François, *Cours d'architecture*, Paris, 1771-77, II, p. 393.
- (¹⁴) BLONDEL 1771-77, IV, p. 268.
- (¹⁵) FOREST DE BÉLIDOR, Bernard, *Dictionnaire portatif de l'ingénieur*, Paris, 1768 [1755], I, p. 320.
- (¹⁶) ROLAND LE VIRLOYS, Charles-François, *Dictionnaire d'architecture*, Paris, 1770-71, II, p. 6.
- (¹⁷) Pour en apprendre davantage sur la fonction et la définition de ces espaces, nous renvoyons au remarquable ouvrage de CHATENET, Monique : *La cour de France au XVI^e siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, 2002 (De Architectura).
- (¹⁸) TIERCELET, Gilles, *Architecture moderne*, Paris, 1728, I, *De la construction*, p. 59.
- (¹⁹) BLONDEL 1774, II, p. 40.
- (²⁰) LAUGIER, Marc-Antoine, *Observations sur l'architecture*, Paris, 1765, p. 228-229.
- (²¹) DE CORDEMOY, Jean-Louis, *Nouveau traité de toute l'architecture*, Paris, 1706, p. 131-132.
- (²²) LAUGIER, Marc-Antoine, *Essai sur l'architecture*, Paris, 1755, p. 151.
- (²³) *Id.*
- (²⁴) DE CORDEMOY 1706, p. 131-132.
- (²⁵) LE CAMUS DE MÉZIÈRES, Nicolas, *Le génie de l'architecture*, Paris, 1780, p. 163-164.
- (²⁶) BLONDEL 1771-77, II, p. 393.
- (²⁷) Soit 3,25 sur 7,80 mètres (le *Pied du Roi* à Paris vaut alors 32,484 cm).
- (²⁸) Soit 18,50 mètres.
- (²⁹) LE MUET, Pierre, *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1623, p. 31. D'autres galeries apparaissent dans l'ouvrage, dans des édifices aux dimensions croissantes : p. 31-33 ; 54-56 ; pl. K, R, Y, DD.
- (³⁰) BRISEUX, Charles-Étienne, *L'art de bâtir des maisons de campagne*, Paris, 1743, I, p. 25.

⁽³¹⁾ ROLAND LE VIRLOYS 1770-71, I, p. 194.

⁽³²⁾ *Id.*

⁽³³⁾ BÉLIDOR 1768 [1755], I, p. 320 ;

⁽³⁴⁾ BLONDEL, Jacques-François, *Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture*, Paris, 1754, p. 60.

⁽³⁵⁾ BLONDEL 1771-77, II, p. 394.

⁽³⁶⁾ BLONDEL 1754, p. 61.

⁽³⁷⁾ DE CORDEMOY 1706, p. 131-132.

⁽³⁸⁾ FÉLIBIEN, André, *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture*, Paris, 1690 [1676], II, p. 515.

⁽³⁹⁾ BÉLIDOR 1768[1755], I, p. 108.

⁽⁴⁰⁾ D'AVILER 1720 [1691], II, p. 438-439.

⁽⁴¹⁾ BÉLIDOR 1768[1755], I, p. 108.

⁽⁴²⁾ ROLAND LE VIRLOYS 1770-71, I, p. 267.

⁽⁴³⁾ BLONDEL 1771-77, IV, p. 286.

⁽⁴⁴⁾ LEPEAUTRE, Antoine, *Les œuvres d'architecture*, Paris, 1652, p. 3, 11.

⁽⁴⁵⁾ TIERCELET 1728, II, *Distributions*, p. 20, 25 ; pl. 44-45, pl. 58.

⁽⁴⁶⁾ Soit 97 mètres (la toise équivaut alors à 6 *Pieds du Roi*).

⁽⁴⁷⁾ BLONDEL 1737-38, I, p. 35.

⁽⁴⁸⁾ *Id.*

⁽⁴⁹⁾ *Id.*

⁽⁵⁰⁾ *Ibid.*, I, p. 45.

⁽⁵¹⁾ *Ibid.*, I, p. 46.

⁽⁵²⁾ Soit 39 mètres.

⁽⁵³⁾ BLONDEL 1737-38, I, p. 160.

⁽⁵⁴⁾ *Ibid.*, I, p. 159.

⁽⁵⁵⁾ *Ibid.*, I, p. 166.

⁽⁵⁶⁾ LE CAMUS DE MÉZIÈRES 1780, p. 163-170.

⁽⁵⁷⁾ *Ibid.*, p. 167.

⁽⁵⁸⁾ *Id.*

⁽⁵⁹⁾ *Ibid.*, p. 168-169.

⁽⁶⁰⁾ BOFFRAND, Germain, *Livre d'architecture*, Paris, 1745, p. 93.

⁽⁶¹⁾ *Ibid.*, p. 95 et pl. LVI.

⁽⁶²⁾ LE CAMUS DE MÉZIÈRES 1780, p. 164.

⁽⁶³⁾ BLONDEL 1737-38, I, p. 160.

⁽⁶⁴⁾ *Ibid.*, I, p. 35.

⁽⁶⁵⁾ BLONDEL 1771-77, IV, p. 269.

⁽⁶⁶⁾ ALBERTI 2004 [1485], p. 417.

⁽⁶⁷⁾ *Id.*

⁽⁶⁸⁾ QUATREMÈRE DE QUINCY, Antoine Chrysostome, *Encyclopédie méthodique. Architecture*, Paris, 1788, I, p. 281.

⁽⁶⁹⁾ LE CAMUS DE MÉZIÈRES 1780, p. 167.

⁽⁷⁰⁾ QUATREMÈRE DE QUINCY 1788, I, p. 281.